Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DPEJS_26_09_03-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 septembre de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Marie-Pierre GUILCHER, François PHILIPPE, Christelle DRÉANO, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Philippe CORNEC, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Isabelle STEFANUTTI, pouvoirs Sébastien THOMAS
Gildas HEMERY, pouvoirs Philippe LE MOIGNE
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
François GUET, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Jean-Loup THIVET, pouvoirs à André GUILLEMOT
Excusé :

Secrétaire de séance : Marc RAHER

DÉLIBÉRATION N° DPEJS-26-09-03

OBJET : Dépôt d'une candidature Erasmus+ – KA155 « DiscoverEU Inclusion »

Rapporteur : Françoise LAOUENAN – LE LEC

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le service jeunesse souhaite proposer le dépôt d'un projet au titre du programme **Erasmus+ – Action KA155 « DiscoverEU Inclusion »**.

Ce dispositif vise à permettre à des **jeunes de 18 à 21 ans ayant moins d'opportunités** de bénéficier d'une expérience de mobilité européenne. Il s'adresse prioritairement aux jeunes qui, en raison de freins économiques, sociaux, géographiques, scolaires ou autres, sont moins susceptibles d'accéder spontanément à une expérience de mobilité européenne.

L'objectif n'est pas de financer un voyage, mais de construire une **démarche éducative et citoyenne** permettant aux jeunes de gagner en autonomie, de développer leurs compétences, de découvrir d'autres cultures et de renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Europe.

Cette action est particulièrement cohérente avec les objectifs de la collectivité en matière d'**accompagnement à l'autonomie et au développement des compétences des jeunes**. En ciblant les jeunes ayant moins d'opportunités, elle permet également de porter une attention particulière à ceux qui rencontrent le plus de difficultés en matière de mobilité et d'insertion.

Le dispositif permet des voyages de 1 à 30 jours, pour des groupes de **1 à 5 jeunes**, avec la possibilité de prévoir un accompagnateur. Plusieurs voyages peuvent être organisés au cours du projet. Ils peuvent être réalisés sur des périodes différentes ou, sous réserve des conditions de mise en œuvre et d'accompagnement, **sur une même période**, permettant ainsi à plusieurs groupes de 5 jeunes de vivre simultanément une expérience de mobilité européenne.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DPEJS_26_09_03-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DPEJS_26_09_03-DE

Le service jeunesse souhaite étudier les possibilités d'organiser une mobilité européenne pour deux ou 3 groupes de 5 jeunes de manière simultanée, soit jusqu'à 15 jeunes accompagnés sur cette première candidature.

Le projet serait construit autour de quatre temps :

- **Mobilisation et sélection** des jeunes, en lien avec les structures locales de jeunesse, d'insertion et d'accompagnement ;
- **Préparation collective**, portant notamment sur la construction de l'itinéraire, la mobilité, les aspects interculturels, linguistiques, environnementaux et la sécurité ;
- **Mobilité européenne**, principalement en train, avec un accompagnement adapté aux besoins des participants ;
- **Retour et valorisation**, permettant aux jeunes de présenter leur expérience et les compétences acquises auprès des habitants et des autres jeunes du territoire.

Une attention particulière serait portée à l'identification de jeunes n'ayant jamais ou rarement bénéficié d'une mobilité internationale, afin que le projet constitue un véritable levier d'émancipation, d'autonomie et d'ouverture.

Le dépôt de cette candidature permettrait de :

- développer une première action structurée de mobilité européenne en direction des jeunes ;
- favoriser l'égalité d'accès aux expériences internationales ;
- renforcer l'autonomie et les compétences des participants ;
- développer leur connaissance de l'Europe et leur citoyenneté européenne ;
- valoriser l'engagement de la collectivité en faveur de la jeunesse et de l'inclusion ;
- inscrire progressivement le territoire dans une dynamique européenne.

Le programme **Erasmus+ KA155 « DiscoverEU Inclusion »** prévoit des financements destinés à couvrir les principaux frais liés à la mobilité des participants, notamment le transport, le séjour et l'organisation du projet. Des aides complémentaires sont également prévues pour les jeunes ayant moins d'opportunités et pour répondre, le cas échéant, à des besoins spécifiques. La collectivité sollicitera l'ensemble des financements prévus dans le cadre du programme.

Pour 2026, la seconde échéance de dépôt est fixée au **1er octobre 2026 à 12h**, pour les projets débutant à partir du 1er mars 2027.

Le dépôt de cette candidature au 1er octobre permettra d'intégrer les financements européens attendus dans la préparation du budget prévisionnel du service jeunesse pour l'année 2027. La collectivité recherchera également les cofinancements susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du projet et de consolider son équilibre financier.

Il est rappelé que le programme Erasmus+ fonctionne par appel à projets sélectif : le dépôt d'une candidature ne garantit pas l'obtention du financement. En cas de refus de la candidature, la collectivité ne se substituera pas au financement européen sollicité : le projet est conditionné à l'obtention de la subvention Erasmus+.

Vu l'avis favorable de la Commission Solidarités en date du 14 septembre 2026,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 septembre 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le principe du dépôt d'une candidature Erasmus+ au titre de l'action KA155 « DiscoverEU Inclusion »,
- **VALIDER** le principe d'un projet destiné prioritairement aux jeunes du territoire âgés de 18 à 21 ans ayant moins d'opportunités sous réserve de la participation financière de la part du programme Erasmus +,
- **AUTORISER** les services à engager la préparation du dossier de candidature et à mobiliser les partenaires locaux nécessaires,
- **AUTORISER** les services à solliciter les financements européens prévus dans le cadre du dispositif et à rechercher, le cas échéant, les éventuels cofinancements nécessaires à la mise en œuvre du projet,

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DPEJS_26_09_03-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DPEJS_26_09_03-DE

- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dépôt de dossier.

Fait et délibéré le 23 septembre 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Marc RAHER

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DPEJS_26_09_03-DE